

C₀

CI-MAN-2022-Co-21- CHRONO

DE CONSTITUTION DE PERSONNE MORALE

DECLARATION D'OUVERTURE D'UN ETABLISSEMENT SECONDAIRE

D'OUVERTURE D'UNE SUCCURSALE D'UNE PERSONNE MORALE ETRANGERE

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA PERSONNE MORALE

DENOMINATION : UNION DES PRODUCTEUR AGRICOLES DE DANANE
 NOM COMMERCIAL : SCOOPS-UPAD SIGLE : SCOOPS-UPAD ENSEIGNE : SCOOPS
 ADRESSE DU SIEGE : ZOUAN-HOUNIEN
 ADRESSE DE L'ETABLISSEMENT CREE: ZOUAN-HOUNIEN
 FORME de la société coopérative : SCOOPS
 CAPITAL : 4.000.000 CFA DONS NUMERAIRES 4.000.000 Cfa. DON EN NATURE N'RSC du siège : **CI -MAN-2022-B-18**
 DUREE : ...99 ans... DONT EN INDUSTRIE.....

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET AUX ETABLISSEMENTS

ACTIVITES PRINCIPALES (préciser) L'Union des producteurs agricoles de Danané « **SCOOPS UPAD** », a
 pour objet d'effectuer directement ou indirectement, dans la **suite VOIR AU VERSO**
 Date de début : 23 MARS 2022

PRINCIPAL ETABLISSEMENT :
 Adresse : ZOUAN-HOUNIEN Apport Autre (préciser) :
 Origine : Création, Apport Autre (préciser) :
 Précédent exploitant :
 Nom/Dénomination :
 M°RSC Adresse :
 nom/dénomination :
 Adresse :



ETABLISSEMENT SECONDAIRE : autres que celui crée Non, Oui (préciser)
 Adresse : Activité

ASSOCIES COOPERATEURS TENUS INDEFINIMENT ET PERSONNELLEMENT

(*) La totalité des renseignements relatifs à ces associés doit impérativement figurer sur le formulaire Mo Bis annexé

NOM	PRENOMS	DATE ET LIEU DE NAISSANCE	ADRESSE

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX DIRIGEANTS (*)

(*) Concernant les gérants, Administrateurs ou associés ayant le pouvoir d'engager la personne morale
 (***) Les renseignements ne pouvant figurer ci- dessous doivent IMPERATIVEMENT être reporter sur le formulaire MO Bis annexé

NOM ET PRENOMS	DATE ET LIEU DE NAISSANCE	ADRESSE	FONCTION
OUEDRAOGO MADI	01/01/1979 A OMSON		PRESIDENT
BRAHIMA NIAMPA	16/12/1977 A FRONODO		TRESORIER GENERAL

COMMISSION DE SURVEILLANCE CONSEIL DE SURVEILLANCE

NOM ET PRENOMS	DATE ET LIEU DE NAISSANCE*	ADRESSE	FONCTION
DEMBELE OUMAR	23/06/1987 A BOUAKE		PRESIDENT
ZABA TIMBOUAOGA	01/01/1997 A LOUNGO		MEMBRE

COMMISSAIRES AUX COMPTES

NOM	PRENOMS	Date et Lieu de Naissance	ADRESSE	FONCTION (***)

LE SOUSSIGNE (préciser si mandataire) **OUEDRAOGO MADI**
 Demande à ce que la présente constitue. DEMANDE D'IMMATRICULATION AU RSC
 La conformité de la déclaration avec les pièces justificatives produites en application de l'Acte
 Uniforme Sur le Droit des sociétés coopératives a été vérifiée par le Greffier en Chef soussigné qui a
 procédé à L'inscription le 28/03/2022 Sous le **NUMERO CI-MAN-2022-B-18**

Fait à **MAN**
LE 28 MARS 2022
SCOOPS UPAD
 Signature : Union des Producteurs Agricoles de Danané
 Tél 07 07 17 32 32

Le Greffier en Chef
Me KOFFI-MANZAN
 Administrateur Des Greffes
 et Parquets
GREFFIER EN CHEF
ADJOINT



GROSSE

LA SUITE DE L'OBJET

région de TONKPI et sur toute l'étendue du territoire national ivoirien. La production, la collecte et la commercialisation des produits agricoles de ses membres ;

A cette fin, elle pratiquera notamment les opérations suivantes ;

- L'amélioration des techniques et conditions de travail ;
- L'accomplissement de toutes opérations de vente, de conditionnement, de conservations nécessaires, de gestion des stocks éventuels ;
- L'approvisionnement en intrants et autres facteurs de production ;
- L'acquisition ou la location d'équipements collectifs nécessaires à ses propres activités ;
- La conception et l'application d'une politique d'intégration des jeunes à la profession d'une agriculture durable ;
- La stratégie d'éducation, de formation et d'encadrement susceptibles d'accélérer le processus de développement collectif et individuel ;
- La participation sous quelque forme que ce soit (apport, souscription, achat de titre) à toutes entreprises et opérations se rapportant à l'objet de la société coopérative, ou destinées à en faciliter la réalisation ;
- Et plus généralement, toutes les opérations économiques, financières, mobilières immobilières, commerciales, industrielles ou autres entrant dans l'objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation et le développement, ou contribuer durablement à l'amélioration des conditions économiques et sociales de ses membres ;

L'objet de la Société Coopérative peut être modifié par décision de l'Assemblée Générale. En aucun cas, la modification de l'objet ne pourra porter atteinte au caractère de société coopérative ;



NOUHOU TRAORE, NE LE 03/07/1981 ; SECRETAIRE GENERAL ;